

Norvège

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Norvège compte 85 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, y compris la Convention nordique multilatérale conclue avec le Danemark, les Îles Féroé, la Finlande, l'Islande et la Suède (la « Convention nordique »)¹³⁰. Vingt- et une de ces conventions, y compris la Convention nordique, sont conformes au standard minimum.

La Norvège a signé l'IM en 2017, déposé son instrument de ratification le 17 juillet 2019, et notifié 28 de ses conventions en vigueur. L'IM est entré en vigueur pour la Norvège le 1^{er} novembre 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Norvège n'a pas notifié ses conventions avec l'Albanie l'Allemagne, l'Autriche, la Barbade, la Belgique, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Canada, la Corée, la Côte d'Ivoire, la Croatie, Curaçao, l'Égypte, l'Espagne, la France, le Groenland, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, l'Italie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kenya, la Macédoine du Nord, la Malaisie, le Maroc, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Qatar, la République slovaque, le Sénégal, la Sierra Leone, Singapour, le Sri Lanka, la Suisse, la Thaïlande, la Tunisie, l'Ukraine, le Viet Nam, et la Zambie afin qu'elles soient couvertes par l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Albanie, la Barbade, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, la Corée, la Côte d'Ivoire, la Croatie, Curaçao, l'Égypte, la France, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, l'Italie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kenya, la Macédoine du Nord, la Malaisie, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la République slovaque, le Sénégal, Singapour, la Tunisie, et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec la Norvège aux fins de l'IM.

La Norvège a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec le Ghana*.

La Norvège a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique¹³¹, le Brésil, le Canada, la Corée, la France, Israël, l'Italie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

La Norvège a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que ses conventions avec l'Azerbaïdjan*, le Bangladesh*, la Gambie*, le Malawi*, le Népal*, l'Ouganda*, le Venezuela*, et le Zimbabwe* ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal au regard de sa juridiction.

¹³⁰ Voir la convention multilatérale conclue par le Danemark, la Finlande, les Îles Féroé, l'Islande, la Norvège et la Suède tendant à éviter la double imposition concernant les impôts sur le revenu et la fortune (1996, 1997, 2008 et 2018). Au total, la Norvège a identifié 89 « accords » dans sa liste des conventions fiscales : 84 conventions bilatérales, et la Convention nordique conclue avec cinq de ses partenaires.

¹³¹ Un instrument de mise en conformité a été signé concernant la convention avec la Belgique le 8 Septembre 2021.

La Norvège met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹³².

B. Conclusion

L'Albanie, la Barbade, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, la Corée, la Côte d'Ivoire, la Croatie, Curaçao, l'Égypte, la France, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, l'Italie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kenya, la Macédoine du Nord, la Malaisie, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la République slovaque, le Sénégal, Singapour, la Tunisie, et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec la Norvège aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

La Norvège a élaboré un plan de mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions avec l'Albanie, la Barbade, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, la Côte d'Ivoire, la Croatie, Curaçao, l'Égypte, le Groenland, la Hongrie, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kenya, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, le Maroc, le Qatar, le Sénégal, la Sierra Leone, le Sri Lanka, la Tunisie, l'Ukraine, le Viet Nam, et la Zambie. La Norvège a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des discussions bilatérales seraient engagées concernant ces conventions.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Norvège

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Allemagne	Non	Non	
3	Argentine	Non	Oui, IM	COP+LOB
4	Australie	Oui, IM		COP
5	Autriche	Non	Non	
6	Belgique	Non	Non	COP
7	Brésil	Non	Non	COP + LOB
8	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
9	Canada	Non	Non	
10	Chili	Non	Oui, IM	COP + LOB
11	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	
12	Chypre*	Oui, IM		COP
13	Corée	Non	Non	
14	Danemark	Oui, autres		COP
15	Espagne	Non	Non	
16	Estonie	Non	Oui, IM	COP
17	États-Unis	Non	Non	
18	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
19	Finlande	Oui, autres		COP
20	France	Non	Non	
21	Géorgie	Oui, IM		COP

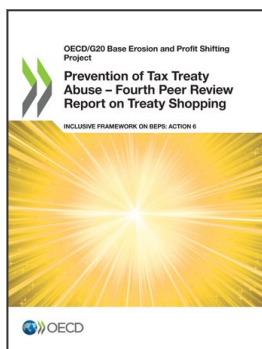
¹³² Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Norvège choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). En vertu de l'article 7(7)(a) de l'IM, la Norvège met également en œuvre une règle LOB simplifiée (article 7(8 à 13) de l'IM) dans ses conventions conclues avec des partenaires conventionnels ayant opté pour la règle LOB simplifiée. La Norvège a déclaré, conformément à l'article 7(17)(a) de l'IM, que même si elle accepte d'appliquer uniquement la règle COP à titre provisoire, elle a l'intention d'adopter, dans la mesure du possible, une règle LOB venant compléter ou remplacer la règle COP via des négociations bilatérales.

22	Ghana	Non	Oui, autres	COP + LOB
23	Grèce	Non	Oui, IM	COP
24	Îles Féroé	Oui, autres		COP
25	Inde	Oui, IM		COP + LOB
26	Irlande	Oui, IM		COP
27	Islande	Oui, autres		COP
28	Israël	Non	Non	
29	Italie	Non	Non	
30	Japon	Oui, IM		COP
31	Lettonie	Oui, IM		COP
32	Lituanie	Oui, IM		COP
33	Luxembourg	Oui, IM		COP
34	Malaisie	Non	Non	
35	Malte	Oui, IM		COP
36	Mexique	Non	Oui, IM	COP + LOB
37	Nouvelle-Zélande	Non	Non	
38	Pakistan	Non	Non	
39	Pays-Bas	Oui, IM		COP
40	Pologne	Oui, IM		COP
41	Portugal	Oui, IM		COP
42	République slovaque	Non	Non	
43	République tchèque	Oui, IM		COP
44	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
45	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
46	Serbie	Oui, IM		COP
47	Singapour	Non	Non	
48	Slovénie	Oui, IM		COP
49	Suède	Oui, autres		COP
50	Suisse	Oui, autres		COP
51	Thaïlande	Non	Non	
52	Trinité-et-Tobago	Non	Non	LOB détaillée
53	Turquie	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
	Albanie	Oui
1	Azerbaïdjan*	Non
2	Bangladesh*	Non
3	Barbade	Oui
4	Bénin	Oui
5	Bosnie-Herzégovine	Oui
6	Côte d'Ivoire	Oui
7	Croatie	Oui
8	Curaçao	Oui
9	Égypte	Oui
10	Gambie*	Non
11	Groenland	Oui
12	Hongrie	Oui
13	Indonésie	Oui
14	Jamaïque	Oui
15	Kazakhstan	Oui

16	Kenya	Oui
17	Macédoine du Nord	Oui
18	Malawi*	Non
19	Maroc	Oui
20	Monténégro	Oui
21	Népal*	Non
22	Ouganda*	Non
23	Philippines*	Non
24	Qatar	Oui
25	Sénégal	Oui
26	Sierra Leone	Oui
27	Sint Maarten*	Non
28	Sri Lanka	Oui
29	Tanzanie*	Non
31	Tunisie	Oui
32	Ukraine	Oui
33	Venezuela*	Non
34	Viet Nam	Oui
35	Zambie	Oui
36	Zimbabwe*	Non



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Norvège », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e3c3343d-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.